

LA TABLE DES MATIÈRES

Le mot du président et de la secrétaire générale	2 - 4
Les tâches de l'AVOP et le secrétariat général	5
Le comité	6
Les institutions membres de l'AVOP	7
Les comptes	8 - 12



L'année 2015 a été marquée par le changement, par la transition.

Ainsi, de janvier à août, le secrétariat général, dont toutes les collaboratrices sont remerciées pour leur engagement inconditionnel, a tenté de trouver ses marques dans une situation inconfortable; l'inconfort provenait du fait qu'il manquait une ressource humaine spécialisée importante, en la personne d'un secrétaire général adjoint, et que la secrétaire générale, prise par de nombreuses séances, tentait parallèlement de répondre à toutes les demandes et de poursuivre les nombreux dossiers ouverts.

Au sein du comité de l'AVOP, les sujets principaux qui ont rythmé les séances et nécessité des décisions sont le statut des cadres, les modifications de la CCT Social et l'organigramme de l'AVOP.

➤ Le statut des cadres a nécessité que le secrétariat général soit sur la brèche constamment; il a exigé de la part des institutions qu'elles accordent très rapidement un rendez-vous aux collaborateurs du CEPEC et réagissent tout aussi diligemment pour vérifier les chiffres. Malgré les moyens mis en œuvre, son entrée en vigueur, initialement fixée à la mi-été 2015, est finalement repoussée au 1^{er} janvier 2017.

➤ La CCT Social a aussi été, par moments, un sujet lourd d'insatisfactions et de mécontentement; la discorde qui régnait et a régné dans quelques institutions s'est aussi installée au sein de la commission paritaire professionnelle entre la plateforme des employeurs et celle des travailleurs. A plusieurs reprises, le comité de l'AVOP a dû se positionner afin de permettre aux représentants de l'AVOP à la CPP de parler d'une voix forte, unie et engagée, avec un succès tout relatif puisque l'AVOP a été conviée à plusieurs reprises devant l'Office de conciliation qui a dû constater son incapacité à trouver une issue au problème de la considération des « pauses »: il ne peut y avoir de solution, lorsque les deux parties au rapport contractuel ne s'entendent pas sur le constat de base et que les partenaires sociaux estiment qu'ils doivent être associés aux décisions directoriales, voire bénéficier d'un droit de veto.

➤ La réactualisation de l'organigramme de l'AVOP a été un sujet de discussions intenses au sein des bureaux comme du comité de l'AVOP. Organigramme fonctionnel ou hiérarchique? Subordination des groupes de missions au secrétariat général ou simple reconnaissance de leur existence? Organe constitué, organisé et légitimement composé ou regroupement sans structure formelle, réunissant des spécialistes qui échangent sur leurs expériences? Quel rôle endosse le représentant du groupe lorsqu'il participe au bureau? Quel est l'engagement qui peut être pris ou quelle est la responsabilité qui est assumée par le représentant désigné par le bureau pour siéger au comité? Porte-parole? Défenseur? Alors que l'idée de base était simplement de s'assurer que tous les bureaux étaient adéquatement composés et représentatifs de toutes les missions du domaine, il en est résulté une remise en question fondamentale, qu'il est extrêmement important de résoudre pour que chacun puisse investir la charge qui lui est confiée.

Dans le domaine de la pédagogie spécialisée, comme dans celui de l'éducation sociale, l'entre-deux règne ! Entre deux lois et deux règlements, pour l'un, entre deux politiques socio-éducatives, pour l'autre.

En effet, la future loi sur la pédagogie spécialisée a été examinée par les députés vaudois sur le premier semestre 2015; le bureau de la pédagogie spécialisée s'est alors inscrit en veille active, en attente de pouvoir participer à la rédaction du règlement sur la pédagogie spécialisée, rédaction qui devait et doit s'établir sur la base de groupes de travail thématiques. En attendant que les travaux débutent, le bureau s'était préparé à participer aux groupes de travail prévus par le SESAF en examinant en amont les enjeux des différents sujets, transports, modalités de subventionnement, regard critique et constructif sur la nouvelle procédure d'évaluation standardisée ... mais ces travaux ont été retardés par une lecture plus longue et attentive de la loi par les députés et par un recours déposé ... De grandes attentes sont formulées pour l'année 2016!

Pour l'éducation sociale, l'année 2015 a aussi été celle de l'entre-deux politiques socio-éducatives. Le bureau a anticipé les réflexions sur la « PSE 2 ou PSE améliorée, ces jours intitulée la PSE 2017»! Pour ce faire, il a planché sur la collaboration avec Valmont ou le secteur pédopsychiatrique, en passant par des

processus de collaboration entre foyers pour tenter de désengorger les lieux d'accueil d'urgence. La formation continue des éducateurs a aussi fait travailler les esprits des membres du bureau: lacunes et avantages de la formation HES et de celle ES? Besoins respectifs? Comment les combler? Et à l'initiative de quelques directeurs, l'AVOP s'est associée à l'eesp pour la conception d'un CAS pour les éducateurs des internats mineurs. Il s'agit toutefois de formation continue qui ne remplacera jamais les manques constatés dans les formations de base; sur ce point, ce sont d'autres leviers qui doivent être activés.

Finalement, dans le secteur des établissements socio-éducatifs pour adultes, après le changement, l'ambiance est plutôt à la stabilisation du système et aux divers réglages à opérer; la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAH), dans sa nouvelle mouture, est entrée en vigueur en 2012, le règlement en découlant a été modifié en 2014. Par ricochet, de nombreux textes et directives associés ont nécessité une révision; ainsi les membres du bureau se sont largement impliqués dans l'élaboration de la prise de position de l'AVOP sur les consultations relatives aux directives sur le dispositif cantonal d'indication et de suivi pour personnes en situation de handicap (DCIS-H), celles sur les infrastructures des établissements socio-éducatifs (DIESE) et ainsi que pour finir sur les grilles d'inspection de l'organe cantonal de contrôle des établissements sanitaires et socio-éducatifs (CIVESS). Le comité de l'AVOP a ainsi validé des prises de position étayées et documentées, proposées par le bureau ad hoc et établies sur la base de l'étude et de l'analyse minutieuse des différents textes par les directions des institutions concernées.

En prenant part à un bureau, à un pôle ou à un groupe de travail directement relié ou non au secrétariat de l'AVOP, en représentant diverses missions au sein du comité ou en prenant le temps de faire remonter au secrétariat général de l'AVOP des questions, des idées, des remarques, des critiques, des avis, des expériences, les institutions participent chaque jour au développement de leur association faitière et la façonnent pour qu'elle corresponde à l'image commune qui s'en dégage, des institutions aussi riches et différentes qu'elles sont proches et identiques dans la mission publique qu'elles assument tous les jours.

Jean-Jacques Schilt


Président

Catherine Staub


Secrétaire générale

LES TÂCHES DE L'AVOP ET LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) est l'association faîtière réunissant la grande majorité des institutions sociales du canton de Vaud.

En tant qu'association patronale, l'AVOP :

- Défend les intérêts communs des institutions privées actives dans les domaines socio-éducatifs, socio-pédagogiques, socio-professionnels, pédagogo-thérapeutiques et médico-sociaux du canton
- Veille aux conditions de travail et à la formation du personnel
- Coordonne et favorise les liens entre les institutions
- Est un interlocuteur des autorités politiques et administratives
- Négocie des « conditions-cadres » afin de proposer des solutions économiquement avantageuses pour ses membres
- Assure un support technique aux directions d'institutions
- Répond aux questions en matière de ressources humaines, de droit du travail, de classifications, d'assurances, etc.
- Organise et maintient le contact avec d'autres associations similaires
- Diffuse des informations aux institutions et au public

Catherine Staub
Secrétaire générale

José Sanmarcelino, dès le 1^{er} septembre
Secrétaire général adjoint

Isabelle Hermann
Cheffe de projet

Claudia Perrin
Cheffe de projet

Katia Bourdot
Secrétaire

Géraldine Cardinaux
Secrétaire

M. Jean-Jacques Schilt

Président de l'AVOP

Membre du comité de l'Association de la Maison des Jeunes

M. Jean-Claude Pittet

Vice-président de l'AVOP

Directeur de la Fondation Le Relais

M. Charles-Edouard Bagnoud

Directeur de l'Institution L'Espérance

Mme Christiane Brouyère

Présidente de l'Institution de Lavigny

M. Francis Bryois (jusqu'en mars 2015)

Président de la Fondation de Serix

M. Pascal Dubrit (dès mars 2015)

Directeur de la Fondation du Levant

M. André Kuenzli

Directeur de L'Ecole Pestalozzi

Mme Evelyne Lopériol (jusqu'en mars 2015)

Directrice de la Fondation accueil pour adolescentes

Mme Line Mermoud

Directrice de la Fondation Entre-Lacs

M. Bernard Lévy (dès mars 2015)

Président de la Fondation St-Martin

M. Gilles Lugrin

Membre du Conseil de Fondation d'Eben-Hézer

M. Guy Pernet

Président de la Fondation de Vernand

M. Jean-Edgar Rodondi

Membre du Conseil de la Fondation Mme Charles Eynard-Eynard

LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

Aigle

Fondation La Monneresse

Avenches

Maison d'Enfants d'Avenches

Blonay

Fondation St-Martin

Chamby

Fondation La Clairière

Chardonne

Fondation Les Clarines

Cheseaux-sur-Lausanne

Fondation de Vernand

Cugy

Fondation Echaud

Echichens

Cité Radieuse

Ecole Pestalozzi

Ecublens

Fondation Jeunesse et Familles

Etoy

Institution L'Espérance

Grandson

Fondation Bartimée

Lausanne

Association Le Châtelard

Association Le Foyer

Association de la Maison des Jeunes

CROEPI

Eben-Hézer Lausanne

Fondation Accueil à Bas Seuil

Fondation Asile des Aveugles

Fondation Bellet - Foyer du

Servan, Foyer La Bérallaz

Fondation Dr Combe

Fondation Deo Gratias - La Maison de la Rouvraie

Fondation Mme Charles Eynard - Eynard

Fondation Hôpital de l'Enfance - Centre Psychothérapeutique

Fondation du Levant

Fondation des Lys

Fondation La Pouponnière et l'Abri

Fondation de Verdeil

Fondation accueil pour adolescentes - FONDACAD

Ecole des Jordils

GRAAP - Fondation

La Résidence et le Foyer Féminin (Institution Sociale Vaudoise de l'Armée du Salut)

Le Centre d'accueil MalleyPrairie
La Cigale

L'Abbaye

Fondation la Croisée de Joux de l'Abbaye

La Tour-de-Peilz

Fondation Les Airelles

Lavigny

Institution de Lavigny

Le Mont-sur-Lausanne

Fondation La Feuillère

Fondation Les Oliviers

Fondation Renée Delafontaine

Le Home-chez-Nous

Lonay

Fondation La Pommeraie - Foyer de Chailly, Foyer La Pommeraie

Lutry

Fondation Ecole de Mémise

Ménières

Fondation L'Epi

Mollie-Margot

Association La Branche

Morges

Entrée de Secours

Fondation Le Relais

Moudon

Fondation Cherpillod

Fondation Méline

Nyon

L'Ombelle

Palézieux-Village

Fondation de Serix

Penthaz

Maison d'Enfants de Penthaz

Prilly

SFVA - Service de formation à la vie autonome

Provence

Association Lo Sèlâo

Pully

Fondation La Rambarde MS

Renens

Foyer Sainte-Famille

Rolle

Institution Pré-de-Vert

St-Barthélémy

Centre Social et Curatif

St-Légier

Cité du Genévrier

Fondation de Nant - Chamoyron

St-Prex

Fondation Perceval

APSIP - Foyer du FRAC

Vevey

Fondation Estérelle - Arcadie

Fondation Les Eglantines

Villeneuve

Fondation Les Jalons

Yverdon-les-Bains

APSIP - Foyer du Mujon et Foyer de L'Envol

Fondation Entre-Lacs

Fondation Petitmaître - maison d'accueil

Fondation Simonin - Foyer de la Thièle

Fondation St-George

Comparaison des comptes 2015 avec le budget 2015 (1)

COMPTE D'EXPLOITATION 2015 – Exercice 2015

	<u>Exercice 2015</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>Ecart</u>	<u>Exercice 2014</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>%</u>	<u>CHF</u>
<u>PRODUITS</u>				
Cotisations des membres actifs	662'222.00	626'000.00	+ 5.79	569'703.55
Mandats	68'800.00	65'000.00	+ 5.85	97'747.95
Rétrocessions des assurances	191'138.15	150'000.00	+ 27.43	179'544.05
Autres produits d'exploitation	1'046.00	0.00	*	63.20
Total des produits d'exploitation	<u>923'206.15</u>	<u>841'000.00</u>	<u>+ 9.77</u>	<u>847'058.75</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
<u>Charges du personnel</u>				
Salaires	470'677.55	554'000.00	- 15.04	541'635.05
Charges sociales	107'339.25	119'000.00	- 9.80	119'583.70
Honoraires et prestations de tiers	111'053.80	40'000.00	+ 177.63	45'235.95
Frais du personnel	5'018.90	7'000.00	- 28.30	5'575.55
Frais formation du personnel du secrétariat	12'140.00	12'000.00	+ 1.17	11'623.30
Frais de déplacement du secrétariat	4'808.75	7'000.00	- 31.30	6'722.80
	<u>711'038.25</u>	<u>739'000.00</u>	<u>- 3.78</u>	<u>730'376.35</u>
<u>Autres charges</u>				
Loyer, électricité	47'017.40	52'000.00	- 9.58	48'487.15
Entretien mobilier, machines	8'153.40	3'000.00	+ 171.78	15'461.75
Intérêts et frais bancaires	772.00	1'000.00	- 22.80	756.70
Frais de bureau	11'567.45	14'000.00	- 17.38	8'012.90
Frais de ports	2'014.60	5'000.00	- 59.71	3'039.50
Téléphones, internet	3'967.00	4'500.00	- 11.84	4'206.05
Journaux et livres	2'526.60	2'500.00	+ 1.06	2'370.15
Informatique	28'149.90	22'000.00	+ 27.95	31'091.50
Assurances	2'777.00	3'000.00	- 7.43	2'677.00
Cotisations et dons	8'280.00	7'000.00	+ 18.29	7'406.00
Frais divers de représentation	3'443.00	6'500.00	- 47.03	4'277.10
Manifestations diverses	12'474.25	13'000.00	- 4.04	17'349.55
Marketing et communication	5'963.35	10'000.00	- 40.37	5'152.00
Frais de mise à jour des CCT AVOP	0.00	0.00	*	3'302.75
Frais divers	150.00	1'000.00	- 85.00	960.95
	<u>137'255.95</u>	<u>144'500.00</u>	<u>- 5.01</u>	<u>154'551.05</u>
Total des charges d'exploitation	<u>848'294.20</u>	<u>883'500.00</u>	<u>- 3.98</u>	<u>884'927.40</u>
Résultat d'exploitation de l'exercice	<u>74'911.95</u>	<u>-42'500.00</u>		<u>-37'868.65</u>

* Non budgétisé/non utilisé

(1) Voir explications page 13

COMPTE DE PROFITS ET PERTES HORS EXPLOITATION - Exercice 2015

	<u>Exercice 2015</u>	<u>Budget 2015</u>	<u>Ecart</u>	<u>Exercice 2014</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>%</u>	<u>CHF</u>
<u>PRODUITS HORS EXPLOITATION</u>				
Intérêts créanciers	6.40	0.00	*	59.45
Produit des titres	9'557.28	0.00	*	54'110.02
Dons	5'380.00	0.00	*	4'380.00
Produits extraordinaires	101'072.30	0.00	*	5'455.85
Dissolution des réserves	3'038.20	0.00	*	10'920.80
Total des produits hors exploitation	<u>119'054.18</u>	<u>0.00</u>		<u>74'926.12</u>
<u>CHARGES HORS EXPLOITATION</u>				
Constitution de provisions	156'805.35	0.00	*	29'462.90
Attribution aux réserves	33'453.00	0.00	*	8'200.00
Autres charges hors exploitation	1'006.35	0.00	*	0.00
Total des charges hors exploitation	<u>191'264.70</u>	<u>0.00</u>		<u>37'662.90</u>
Résultat hors exploitation de l'exercice	<u>-72'210.52</u>	<u>0.00</u>	*	<u>37'263.22</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>				
Résultat d'exploitation de l'exercice	74'911.95	-42'500.00		-37'868.65
Résultat hors exploitation de l'exercice	<u>-72'210.52</u>	<u>0.00</u>		<u>37'263.22</u>
Résultat de l'exercice	<u>2'701.43</u>	<u>-42'500.00</u>	*	<u>-605.43</u>

* Non budgetisé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015
(après répartition du résultat)

	<u>31.12.2015</u>	31.12.2014
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif circulant</u>		
<u>Liquidités</u>		
Caisse	130.25	158.35
Banques	273'441.14	174'953.99
	<u>273'571.39</u>	<u>175'112.34</u>
<u>Créances</u>		
Impôt anticipé à récupérer	1'510.78	3'281.88
Actifs transitoires	71'387.30	84'771.50
	<u>72'898.08</u>	<u>88'053.38</u>
Total de l'actif circulant	<u>346'469.47</u>	<u>263'165.72</u>
 <u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations financières</u>		
Liquidités affectées	269'234.85	269'100.65
Garanties loyer	6'082.00	6'080.55
Titres en portefeuille	217'778.78	214'713.00
	<u>493'095.63</u>	<u>489'894.20</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Mobilier, machines	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	<u>493'096.63</u>	<u>489'895.20</u>
 TOTAL DE L'ACTIF	<u><u>839'566.10</u></u>	<u><u>753'060.92</u></u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015
(après répartition du résultat)

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>PASSIF</u>		
<u>Fonds étrangers</u>		
<u>Dettes à court terme</u>		
Fournisseurs et créanciers	34'376.75	45'352.80
Passifs transitoires	567.35	8'536.10
	<u>34'944.10</u>	<u>53'888.90</u>
 <u>Provisions et fonds affectés</u>		
Provisions	156'191.40	43'897.45
Fonds affectés	279'270.12	315'215.52
	<u>435'461.52</u>	<u>359'112.97</u>
 Total des fonds étrangers	 <u>470'405.62</u>	 <u>413'001.87</u>
 <u>Fonds propres</u>		
Fortune	45'460.48	44'109.05
Réserve générale	32'100.00	30'750.00
Autres réserves	291'600.00	265'200.00
	<u>369'160.48</u>	<u>340'059.05</u>
 Total des fonds propres	 <u>369'160.48</u>	 <u>340'059.05</u>
 TOTAL DU PASSIF	 <u>839'566.10</u>	 <u>753'060.92</u>

Principes comptables et d'évaluation

L'AVOP respecte les prescriptions du Code des Obligations (CO) en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes annuels. Elle établit au 31 décembre de chaque année un compte d'exploitation, un compte de profits et pertes, un bilan et un commentaire accompagne les chiffres publiés, sur les principaux éléments. En matière d'évaluation, les principales règles appliquées sont décrites dans une annexe transmise aux membres.

**RAPPORT SUR LA VERIFICATION DES COMPTES DE L'AVOP
POUR L'EXERCICE 2015**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs de votre association, nous avons vérifié les comptes annuels (annexe, bilan, compte de profits et pertes) de l'association « AVOP » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous constatons que les comptes ont été tenus avec exactitude et que l'annexe, le bilan, le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


Patrick Cherpillod


Daniel Vouilloz

Lausanne, le 11 février 2016
